



V. Jeux mondiaux croates

CODE DE CONDUITE DES ENTRAÎNEURS

1. CODE DE CONDUITE DES ENTRAÎNEURS

1.1. GÉNÉRAL

Chaque athlète doit être traité avec respect et son bien-être doit être considéré comme primordial à tout moment. Tous les entraîneurs doivent être conscients qu'ils ont une énorme influence sur le bien-être des athlètes et, par conséquent, ne doivent jamais placer la valeur de la victoire au-dessus de la valeur d'inculquer les idéaux les plus élevés du caractère.

1.2. PRINCIPES SPECIFIQUES

Tous les entraîneurs doivent donc se résoudre à se conduire avec dignité en tant que citoyen de la communauté, reconnaissant et acceptant qu'ils doivent :

- 1.2.1. Donner l'exemple de la conduite éthique et morale la plus élevée dans tous les contacts personnels avec les athlètes, les officiels sportifs, les parents/tuteurs, les spectateurs et le public et ne pas nuire.
- 1.2.2. Placer le bien-être émotionnel et physique des athlètes avant un désir personnel de gagner.
- 1.2.3. Éviter de consommer de l'alcool et des produits du tabac lorsqu'ils sont en contact avec les athlètes pendant les jeux/l'entraînement.
- 1.2.4. Ne pas rechercher un avantage en contournant l'esprit ou la lettre des règles.
- 1.2.5. S'abstenir de tout comportement antisportif ou de tout comportement qui inciterait les joueurs ou les spectateurs à s'en prendre aux officiels.
- 1.2.6. Rencontrez et échangez des salutations cordiales avec l'entraîneur adverse pour donner le ton correct à l'événement avant et après un événement particulier.
- 1.2.7. Accepter la responsabilité de travailler avec d'autres entraîneurs, officiels d'équipe et organisateurs de CWG.

2. APPLICATIONS DU CODE DE CONDUITE

2.1. RESPONSABILITÉ

La responsabilité de l'application de ce code de conduite incombera au comité exécutif de l'équipe et aux autres entraîneurs.

2.2. MESURES D'APPLICATION

Le Comité exécutif de l'équipe prendra toutes les mesures nécessaires pour faire respecter le présent Code de conduite, jusqu'à et y compris l'une des actions suivantes :

- 2.2.1. Retrait d'un athlète de l'équipe et du CWG en raison de son non-respect du présent code de conduite.
- 2.2.2. Retrait d'un athlète de l'équipe et du CWG en raison du manquement de son parent/tuteur à se conformer à ce code de conduite.
- 2.2.3. Le renvoi d'un coach du CWG en raison de son non-respect du présent code de conduite.

J'ai lu et compris les déclarations du Code de conduite et j'accepte de suivre toutes les stipulations telles qu'elles sont décrites.

Nom de l'entraîneur (en caractères d'imprimerie) : _____

Signature de l'entraîneur: _____

Date: _____